

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS DESTINÉ ÊTRE COMMUNIQUÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ DANS OU VERS LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, LE CANADA, LE JAPON, L'AFRIQUE DU SUD, LA SUISSE, L'AUSTRALIE OU TOUT AUTRE PAYS OU JURIDICTION OÙ SA DISTRIBUTION EST INTERDITE PAR LA LOI

Construire dans
le domaine des soins
en toute confiance.
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Traduction libre, la version néerlandaise prévaut

29 mai 2019 - 14h00

Informations réglementées

CARE PROPERTY INVEST

Société anonyme

Société immobilière réglementée publique de droit belge

Siège social: Horstebaan 3, 2900 Schoten

Numéro d'entreprise 0456.378.070 (RPM Anvers)

(La « Société »)

PUBLICATION DES CONDITIONS RELATIVES AU DIVIDENDE OPTIONNEL

Schoten, la Belgique – 29 mai 2019

Le 29 mai 2019, le conseil d'administration de Care Property Invest a décidé d'offrir aux actionnaires la possibilité d'un dividende optionnel. À partir du 5 juin 2019 jusqu'au 21 juin 2019 (15h00 CEST), il sera possible de souscrire à deux nouvelles actions avec 71 coupons n° 10 au prix d'émission de 21,726 €.

Les actionnaires ont été informés lors de l'assemblée générale ordinaire de ce jour, mercredi 29 mai 2019, des modalités concrètes de ce dividende optionnel, dont le prix d'émission et la période d'option. Ultérieurement, l'assemblée générale a approuvé le dividende brut de 0,72 € brut par action (0,612 € net par action, soit le dividende net par action après avoir déduit le précompte mobilier de 15 %).

Le conseil d'administration de Care Property Invest a décidé de faire usage de la possibilité d'un dividende optionnel offrant aux actionnaires la possibilité (i) d'apporter la créance de dividende net au capital de la Société en contrepartie de l'émission de nouvelles actions ordinaires, ou (ii) de recevoir le dividende en espèces, ou (iii) d'opter pour une combinaison des deux options précédentes.

Les nouvelles actions ordinaires Care Property Invest qui seront émises dans le cadre du dividende optionnel, avec coupon n° 11 attaché, participeront au résultat de la Société pour l'exercice en cours 2019 (c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2019).

L'apport en nature des créances nettes au capital de Care Property Invest dans le cadre du dividende optionnel, et l'augmentation de capital qui en résulte, renforce les fonds propres de la Société et réduit ainsi son taux d'endettement (légalement limité). Cela permet à Care Property Invest, le cas échéant, d'effectuer à l'avenir d'autres transactions financées par dettes, et de concrétiser ainsi son objectif de croissance. Le dividende optionnel conduit également (au prorata de l'apport de droits nets au dividende au capital de la Société) à une rétention de fonds dans la Société, ce qui renforce sa position de liquidité.

Tout actionnaire qui participe au bénéfice de l'exercice 2018 a le choix suivant :

- **Apport des droits nets au dividende dans le capital de la Société en échange d'actions nouvelles dans Care Property Invest :**

Il est possible de souscrire à deux actions nouvelles par apport des droits au dividende net, représentés par le coupon n° 10, attachés aux 71 actions existantes de même forme (chacune pour un montant du dividende net de 0,612 €). Cela correspond à un prix d'émission de 21,726 € par action.

Le prix d'émission a été déterminé sur la base du « cours moyen pondéré en fonction du volume » (le « Volume Weighted Average Price » ou « VWAP ») de l'action Care Property Invest, calculé sur une période de cinq jours de bourse sur Euronext Brussels avant la date de la décision de l'augmentation du capital soit la période du 22 mai 2019 au 28 mai 2019 compris, soit arrondi 23,156 €.

Le prix d'émission de 21,726 € par action correspond à une décote de 6,17 % par rapport au cours boursier de référence. Sur la base du cours de clôture du 28 mai 2019, la décote est de 8,33 %

- **Le paiement du dividende en espèces :**

Un dividende brut total de 0,72 € par action sera donc payé (0,612 € net, soit le dividende net par action après déduction du précompte mobilier de 15 %). Le dividende brut de 0,72 € est représenté par le coupon n°10.

- **Combinaison de modalités de paiement :**

Combinaison d'un apport en nature de droits au dividende net contre l'émission de nouvelles actions et d'un paiement du dividende net en espèces.

Les actionnaires sont invités dans le cadre du dividende optionnel à communiquer leur choix à partir du mercredi 5 juin 2019 (9h00 CEST) et au plus tard le vendredi 21 juin 2019 (15h00 CEST). Les détenteurs d'actions nominatives peuvent contacter la Société et sont priés de suivre les instructions qu'ils recevront par courrier de la Société. Les titulaires d'actions dématérialisées peuvent s'adresser à KBC Banque SA s'ils y ont un compte ou à l'institution financière où ils conservent leurs actions, et sont priés de suivre les instructions que l'institution financière leur transmettra pour l'enregistrement de leur choix.

Les actionnaires n'ayant pas manifesté leur choix de la manière prévue pour le 21 juin 2019 (15h00 CEST) recevront automatiquement et exclusivement le dividende en espèces.

Le **Mémorandum d'Information**, qui sera disponible sur le site Internet de la Société à partir du mercredi 29 mai 2019 (<https://carepropertyinvest.be/fr/investir/transactions-de-capital/augmentation-de-capital/>), sous réserve de certaines restrictions usuelles, contient des informations complémentaires concernant le dividende optionnel. Veuillez lire attentivement ce Mémorandum d'Information avant de prendre une décision.

À la date de la mise en paiement du dividende, à savoir le mercredi 26 juin 2019, la réalisation de l'augmentation du capital et l'émission des nouvelles actions seront constatées et le paiement effectif du dividende aura lieu. KBC Banque SA, qui intervient comme agent payeur de l'opération, livrera les nouvelles actions et/ou paiera la partie en espèces suivant le choix fait par l'actionnaire. Les résultats du dividende optionnel seront également annoncés ce jour-là.

La Société adressera une demande à Euronext Bruxelles pour la cotation complémentaire des nouvelles actions émises dans le cadre du dividende optionnel à la suite de l'augmentation de capital et proposera que les nouvelles actions émises soient admises à la négociation sur Euronext Brussels à partir de la date d'émission 26 juin 2019.

Le service financier dans le cadre du dividende optionnel est fourni par KBC Banque SA.

Calendrier financier *

Assemblée générale	29 mai 2019
Publication du Mémoire d'Information	29 mai 2019
Période d'option pour l'actionnaire	du 5 juin 2019 au 21 juin 2019 (15h00 CEST)
Réalisation de l'augmentation de capital, émission des nouvelles actions et mise en paiement du dividende en espèces	26 juin 2019
Publication des résultats du dividende optionnel	26 juin 2019
Date prévue pour la négociation des nouvelles actions sur Euronext Brussels	26 juin 2019

* *Les dates futures sont sous réserve de modifications.*

Disclaimer

Ces informations écrites ne sont pas destinées à être distribuées, publiées ou diffusées aux États-Unis d'Amérique (États-Unis) ou aux personnes des États-Unis ou aux personnes résidant en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou en Suisse. Les informations fournies ici ne constituent pas une offre de souscription de titres aux États-Unis d'Amérique (USA), au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse, en Australie ou dans tout autre pays ou juridiction où leur distribution est interdite par la loi.

Les titres de Care Property Invest n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou à toute autre autorité de régulation boursière d'un État ou autre juridiction aux États-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement préalable dans le

cadre du Securities Act, ou sauf si l'opération est exemptée ou non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act et de toute législation applicable des États concernant les titres. Care Property Invest n'enregistrera aucune partie de l'offre aux États-Unis d'Amérique et ne fera pas d'offre publique pour des titres aux États Unis d'Amérique.

Les investisseurs concernés sont priés de prendre connaissance du memorandum d'information qui, sous réserve de certaines restrictions usuelles, est disponible sur le site Internet Care Property Invest (<https://carepropertyinvest.be/fr/investir/transactions-de-capital/augmentation-de-capital/>).

Pour toute information complémentaire



Filip Van Zeebroeck

CFO – Membre du comité de direction

filip.vanzeebroeck@carepropertyinvest.be

T +32 3 222 94 94 - F +32 3 222 94 95 - M +32 494 91 10 93

Horstebaan 3, 2900 Schoten

info@carepropertyinvest.be

www.carepropertyinvest.be

Peter Van Heukelom

CEO - Membre du comité de direction

Peter.VanHeukelom@carepropertyinvest.be

T +32 3 222 94 94 - F +32 3 222 94 95 - M +32 459 59 82 67

Horstebaan 3

2900 Schoten

info@carepropertyinvest.be

www.carepropertyinvest.be

À propos de Care Property Invest

Care Property Invest SA est une Société immobilière réglementée publique (**SIR publique**) de droit belge. Reposant sur une organisation solide, Care Property Invest aide les prestataires de soins à réaliser leurs projets en offrant de l'immobilier qualitatif et socialement responsable, sur mesure de l'utilisateur final. Pour ses actionnaires, elle cherche d'obtenir un rendement stable à long terme.

Cette année, l'action Care Property Invest a célébré son 23ème anniversaire sur Euronext Bruxelles. L'action est cotée sous la dénomination **CPINV** et le **Code ISIN** suivant: **BE0974273055**. Depuis décembre 2016, l'action est une composante de l'indice **Belgium Bel Mid** et la Société est devenue un membre de l'**EPRA**.

En septembre 2018, Care Property Invest a reçu son deuxième **EPRA BPR Gold Award**.